

Durée de vie utile des pneus pour VR /Autocaravane

La recommandation qui suit s'applique aux pneus pour VR/Autocaravane. Les pneus sont composés de différents types de matériaux et de composés de caoutchouc qui possèdent des propriétés de rendement essentielles au bon fonctionnement du pneu. Les propriétés de ces composantes évoluent avec le temps. Pour chaque pneu, cette évolution dépend de plusieurs facteurs telles les conditions météorologiques, d'entreposage et d'utilisation (charge, vitesse, pressions d'air, entretien, etc.) auxquelles le pneu est soumis tout au long de sa vie. Cette évolution reliée à l'utilisation varie grandement et en conséquence il est impossible de prédire la durée de vie utile d'un pneu.

Voilà pourquoi il est recommandé qu'en plus des inspections régulières et de l'entretien de la pression de gonflage par les consommateurs les pneus pour VR/Autocaravane, y compris les pneus de secours, soient régulièrement inspectés par un spécialiste du pneu qualifié, tel un revendeur de pneus, qui déterminera si la condition du pneu permet une utilisation appropriée. Les pneus qui ont été en usage pour cinq ans et plus devraient être examinés par un spécialiste au moins annuellement.

Non seulement les consommateurs sont-ils fortement encouragés à surveiller l'apparence de leurs pneus et leur pression de gonflage, mais à noter également toute modification de leur rendement dynamique; une perte de pression d'air accrue, du bruit ou une vibration pourraient indiquer que les pneus doivent être mis hors service et prévenir ainsi une panne.

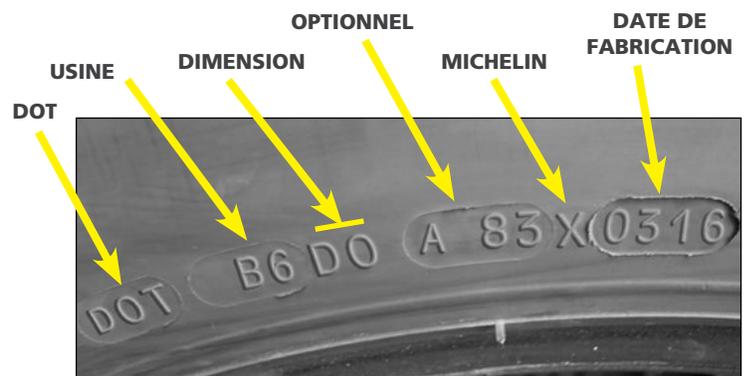
Il est impossible de prédire le moment où des pneus devront être remplacés en ne se basant que sur leur date de fabrication. Toutefois, plus un pneu est âgé, plus il a de chance de devoir être remplacé en raison soit de son utilisation ou d'autres conditions découvertes lors d'examen ou en roulage.

Certains propriétaires de véhicules récréatifs peuvent choisir de continuer d'utiliser leurs pneus MICHELIN^{MD} après que la garantie de ceux-ci soit expirée. Pour les consommateurs qui font ce choix, Michelin recommande de faire inspecter leurs pneus régulièrement, surtout avant les longs voyages. Michelin recommande que tous les pneus, y compris les pneus de secours, soient remplacés après 10 ans de service, même s'ils n'ont pas atteint la limite légale d'usure.

Pour les pneus d'équipement d'origine (c.-à-d. acquis par le consommateur sur un véhicule neuf), suivez les recommandations de remplacement de pneus du fabricant du véhicule, lorsqu'elles sont précisées (mais ne dépassez jamais 10 ans).

La date à laquelle un pneu a été fabriqué est inscrite sur le flanc de chaque pneu. Les consommateurs devraient localiser le code DOT (Département des Transports américains, Transport Canada) sur le pneu qui débute par les lettres DOT et se termine par la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un code DOT qui se termine par « 0316 » indique un pneu fabriqué dans la 3^e semaine (janvier) de 2016.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site www.michelintruck.com/fr_CA.



www.michelintruck.com/fr_CA

MICHELIN NORTH AMERICA, INC., Greenville, Caroline du Sud, États-Unis
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC., Laval, Québec, Canada

Un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.
© 2021 MAN(C)I. Tous droits réservés. Pdf seulement (07/21)

